

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Objet :

**Convention d'objectifs et
de financement CAF
Enfance Jeunesse**

Avenant « ALSH/Extrascolaire »

N° : D – 2024 – 12– 11 – 05b

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Laure GIMENO.

Procurations à : M. Jean-Philippe GARCIA à M. René COUSIN, Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Françoise CRASSOUS à M. Jean-François GUIBBERT, M. Julien RIBES à Mme Marie CHOLLET.

Absents : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition de :

- l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « ALSH/Extrascolaire » en cours a pour objectif d'intégrer de nouvelles mesures visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille par le complément inclusif CAF (majoration de la subvention pour accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap) et la possibilité de financer les développements d'activités dans ces accueils via le bonus territoire CTG en cas d'élargissement de la période d'accueil.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 7 procurations,

Approuve les termes de l'avenant présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à le signer avec M. le Directeur de la CAF de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le **18 DEC. 2024**

ID : 034-213401359-20241211-D2024_12_11_05B-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **16 DEC. 2024**
Et publication ou notification
Du **18 DEC. 2024**
Le Maire :

